

# Cancer du sein : le statut HER2

**La recherche du statut HER2 est aujourd'hui très fréquente chez les femmes atteintes d'un cancer du sein. Ce test permet en effet de savoir si elles peuvent bénéficier d'une chimiothérapie ciblée.**

## De quoi s'agit-il ?

HER2 est une protéine naturellement présente dans l'organisme et qui est impliquée dans la vie des cellules. Pour jouer son rôle, cette protéine dispose à la surface des cellules d'un récepteur spécifique, appelé récepteur HER2.

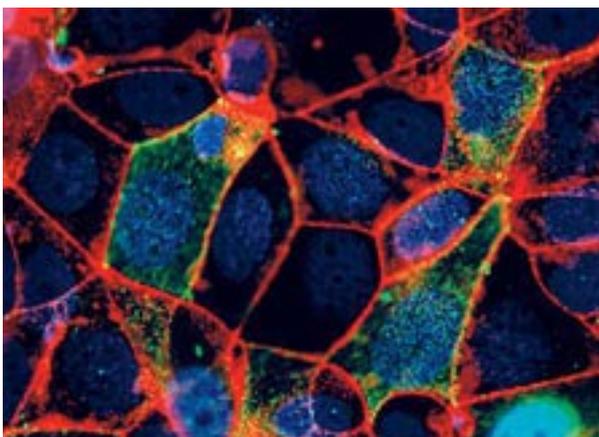
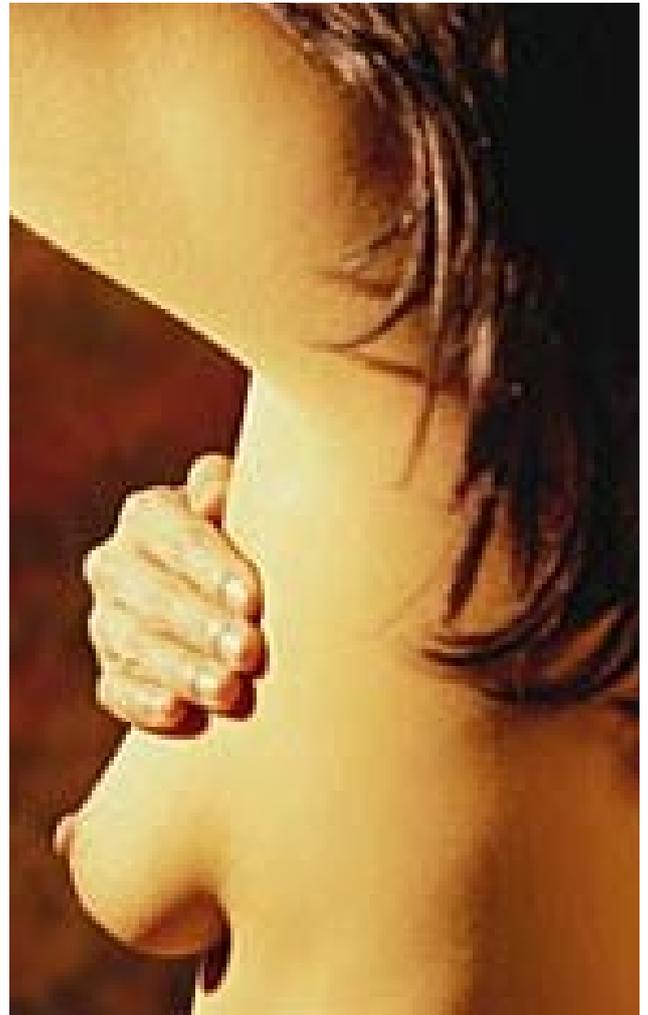
Quand une cellule devient cancéreuse, il peut arriver que le nombre de récepteurs HER2 présents à sa surface augmente anormalement. Cette augmentation favorise la croissance des cellules cancéreuses. On dit alors que ces cellules " surexpriment " HER2 ou qu'elles sont HER2 positives.

## Quelles sont les femmes concernées ?

La surexpression du récepteur HER2 est retrouvée chez environ 25 % des femmes atteintes d'un cancer du sein. A l'heure actuelle, on ne sait pas pourquoi la surexpression de HER2 se manifeste chez certaines femmes et pas chez d'autres.

## Comment connaît-on son statut vis-à-vis de HER2 ?

La recherche du statut HER2 s'effectue par l'étude d'un échantillon de la tumeur, par un laboratoire d'anatomopathologie (c'est-à-dire spécialisé dans l'étude des tissus et des cellules). Des tests spécifiques ont été mis au point pour réaliser cette recherche.



## Une biopsie doit-elle être réalisée ?

Aucune intervention chez la patiente n'est nécessaire pour connaître le statut HER2. On utilise pour cela un échantillon de la tumeur déjà disponible. De tels échantillons sont systématiquement conservés pour toutes les femmes atteintes d'un cancer du sein. C'est notamment le cas à l'issue de la biopsie effectuée pour confirmer le diagnostic et de l'opération chirurgicale réalisée pour retirer la tumeur.

La recherche du statut HER2 peut être entreprise aussitôt après une biopsie ou une intervention chirurgicale. Elle peut être également effectuée des mois ou des années plus tard.

## Qui demande la réalisation du test ?

C'est le médecin oncologue qui vous suit ou le chirurgien qui vous a opéré qui prescrit la recherche du statut HER2. En général, le résultat est disponible en moins d'une semaine.

Cette recherche est aujourd'hui systématique pour toutes les femmes qui ont un cancer du sein avec des localisations secondaires (c'est-à-dire lorsque des cellules cancéreuses se sont développées dans un autre organe à partir de la tumeur présente dans le sein).

De plus en plus, les médecins oncologues demandent à connaître le statut HER2 dès le diagnostic du cancer du sein. Cela leur permet de prévoir la stratégie de traitement.



Résultat HER2	négatif	positif	incertain
IHC	0-1+	3+	2+
FISH	-	+	

## Comment le résultat du test est-il exprimé ?

Il existe deux techniques pour réaliser la recherche du statut HER2.

La plus fréquente est la technique dite IHC. Elle est toujours réalisée en premier. Le résultat est exprimé selon une graduation de 0 à 3. S'il est IHC 0 ou 1+, la recherche est négative, il n'y a pas surexpression de HER2. S'il est 3+, le résultat est positif, il y a surexpression de HER2. Lorsque le résultat est IHC 2+, il est incertain.

La technique dite FISH est alors utilisée pour confirmer ou infirmer la surexpression HER2. Le résultat est alors soit négatif (FISH-), soit positif (FISH+).

## LA QUESTION DE... Claude L., 59 ans

“ Combien de temps faut-il attendre pour avoir le résultat du test HER2 ? ”

En règle générale, le résultat d'un test HER2 est obtenu en moins d'une semaine. C'est le laboratoire d'anatomopathologie qui a réalisé le test qui adresse le résultat au médecin ou au chirurgien ayant prescrit la recherche du statut HER2. Ce dernier vous informe ensuite du résultat au cours d'une consultation.

### A retenir

- *Chez environ un quart des femmes ayant un cancer du sein, les cellules cancéreuses surexpriment le récepteur HER2.*
- *L'étude d'un échantillon de la tumeur permet de connaître son statut HER2.*
- *La connaissance de son statut vis-à-vis du récepteur HER2 permet de savoir si on peut bénéficier ou non d'une chimiothérapie ciblée.*